2024/2025

REGLEMENT FINANCIER (à conserver)



ECOLE SAINT NICOLAS

L'Etat et les collectivités locales n'assurent pas toutes les charges de fonctionnement de nos établissements. La contribution familiale couvre notamment l'immobilier et certaines fonctions spécifiques. Par ailleurs, les repas ne sont pas subventionnés.

Contributions financières

1 - Contribution forfaitaire à l'inscription

Elle couvre les frais d'inscription, certaines fournitures scolaires et les différentes cotisations reversées à la Direction diocésaine et autres organismes. Elle est forfaitaire et s'élève à 50 € soit 5€/mois sur 10 mois.

2 - Contribution familiale mensuelle

Due pour tout élève, elle se calcule à l'aide de la grille ci-contre. La somme ainsi définie est à reporter sur la fiche «engagement financier».

Le tarif mensuel est alors multiplié par 10 pour l'élaboration de la facture annuelle que vous recevrez courant septembre.

3 - Modalité de règlement

Par **prélèvement automatique** mensuel. Ce prélèvement s'effectue entre le 5 et le 10 de chaque mois dès le début octobre jusque début juillet.

Par règlement en **chèque ou espèces** : dans ce cas, 2 échéances : moitié de la facture annuelle au 15 octobre et le solde avant fin février.

TOUT MOIS COMMENCÉ EST DÛ

Grille permettant de remplir l'engagement financier

Merci de joindre impérativement 1 photocopie de votre avis d'imposition de vos revenus 2022 reçu en 2023. Les parents qui ne souhaitent pas fournir leur avis d'imposition contribueront à la mensualité la plus élevée. Il en sera de même en cas d'absence d'engagement financier dans le dossier d'inscription.

Revenu fiscal de référence 2022 divisés par 12	tarif mensuel	
840 € et moins	41 €	
841 à 1140 €	48 €	
1141 à 1370 €	55 €	
1371 à 1600 €	61 €	
1601 à 1830 €	69 €	
1831 à 2280 €	79 €	
2281 à 2740 €	85 €	
2741 à 3200 €	92 €	
3201 à 3800 €	99 €	
3801 à 4800 €	107 €	
4801 à 5800 €	117 €	
> à 5800 €	131 €	

Des réductions

Vous en bénéficiez dès lors que vous avez au moins deux enfants dans l'Enseignement Catholique Dolois, - le préciser sur la fiche «engagement financier».

Cette réduction s'applique dès le premier enfant. Montant :

15% pour 2 enfants, 25% pour 3 enfants et +.

Contributions	
spécifiques	
au verso	



Contributions spécifiques

1 - Votre enfant est externe

Il est possible de déjeuner occasionnellement. Le prix du repas est de 6.90 €. Approvisionnement par carte bancaire via le «porte-monnaie» sur l'application ecoledirecte obligatoire avant la prise du repas.

2 - Votre enfant est demi-pensionnaire

Le prix du ticket s'élève à 6.50 €. Il couvre le repas facturé par la société de restauration, l'amortissement du matériel de la cuisine et celui du self service, la surveillance (1h45) et le contrôle des élèves.

Vous ne payez qu'en cas de présence effective de votre enfant.

3 - Votre enfant va à la garderie ou à l'étude

Il vous est possible de laisser votre (vos) enfant(s) à la garderie, au service de restauration ou en étude. Le coût de ces services dépend du caractère régulier (forfait) ou occasionnel de leur utilisation. La garderie est payante à partir de 16h30. Le forfait est un engagement sur l'année.

L'aspect financier ne doit pas être un obstacle à l'inscription de votre enfant .

En cas de difficultés, de changement de situation professionnelle en cours d'année, vous êtes invités à en faire part à la Direction qui examinera avec vous les solutions à envisager. Il est important qu'un climat de confiance s'établisse entre chacun de vous et l'école.

HORAIRES de CLASSE

8h25 - 11h45

13h30 - 16h10

Ouverture du portail 10 mn avant la sonnerie

ATTENTION!

Depuis la rentrée scolaire 2023, les garderies des écoles ferment leurs portes à <u>18h30</u>.

Merci de prendre en compte ce nouvel horaire.

ECOLES SAINTE URSULE et SAINT NICOLAS

DE 7h15 à 18h30

	début	fin	tarif mensuel	tarif occas.
garderie du matin	7h15	8h10	20.00 €	7.00 €
garderie du midi	11h50	12h15	10.00 €	7.00 €
garderie du soir	16h30	18h30	30.00 €	7.00 €
forfait 2 garderies matin et soir			45.00 €	
étude *	16h30	17h30	35.00 €	9.00 €
garderie après étude	17h30	18h30	12.00 €	7.00 €

^{* &}lt;u>Étude</u> : ne seront acceptés en étude que les enfants qui ne sortiront pas avant 17h30.

Ceux qui partent avant 17h30 doivent s'inscrire en garderie.